



## INSCRIPTION NOUVEAU MEMBRE

(attribué par la Fédération)

No.

--	--	--

Expl.

--	--	--

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

Fax \_\_\_\_\_

NP/Localité \_\_\_\_\_

Natel \_\_\_\_\_

No expl.  
BDTA \_\_\_\_\_

Adresse e-mail \_\_\_\_\_

L'éleveur insémine lui-même Oui  Non

Préfixe  
d'exploitation  
souhaité

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

### Affiliation souhaitée

- Je souhaite devenir membre libre de Holstein Switzerland  
 Je souhaite devenir membre du syndicat d'élevage Holstein

### Membre d'une autre fédération

- race Brune jusqu'au \_\_\_\_\_  
 swissherdbook  à l'avenir également

### Niveau de prestation souhaité

- Holstein Pro:** est l'alternative "sans-papier" des prestations traditionnelles de la Fédération. Moins de papier, tout à gagner !  
**Tarif:** abonnement Holsteinvision Fr. 50.- (sans TVA) par année. En renonçant aux versions papier, l'éleveur profite d'un rabais de 8% sur les tarifs du contrôle laitier, du certificat zootechnique et de l'abonnement Holsteinvision. Le rabais global - potentiel - sera supérieur.
- Holstein Standard +:** offre les prestations traditionnelles de la Fédération ainsi qu'un accès Holsteinvision.  
**Tarif:** abonnement Holsteinvision Fr. 50.- (sans TVA) par année. Le rabais global - potentiel - sera normal.
- Holstein Standard :** correspond aux prestations traditionnelles de la Fédération, sans accès à Holsteinvision.  
**Tarif:** Le rabais global potentiel sera inférieur à celui pratiqué pour les autres prestations.

### Contrôle laitier (CL)

Choix de la méthode:

- A4 contrôle sur deux traites consécutives  Robot  
 AT4 contrôle en alternance 1 mois le matin, 1 mois le soir  ATM4/7d (moyenne des sept derniers jours)

### MLP-Outsourcing (Troupeaux mixtes, races Brune et Holstein)

- CL pour tous les animaux à la FSEB, échange de donné pour les animaux de race Holstein + Red-Holstein (les animaux de race Holstein représentent  $< \frac{1}{3}$  du troupeau)
- CL pour tous les animaux chez HOS, échange de données pour les animaux de race Brune (les animaux de race Holstein ou Red-Holstein représentent  $> \frac{1}{3}$  du troupeau)
- Chaque race est soumise au CL de sa propre Fédération. Aucun échange de donnée n'est souhaité.

### Contrôleur en fonction

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

NPA/Lieu \_\_\_\_\_



### Description linéaire et classification

- Je souhaite la DLC pour les animaux Holstein et Red Holstein de mon exploitation (obligatoire avec contrat de testage)
- Je ne souhaite pas la DLC

### Annnonce du no BDTA de l'exploitation pour sorties temporaires (contrat d'élevage ou communauté d'exploitation)

- J'ai un contrat d'élevage avec l'exploitation no BDTA \_\_\_\_\_  
et mon jeune bétail reviendra sur mon exploitation au moment du vêlage
- Nous avons une communauté d'exploitation et le jeune bétail n'est pas stationné sur la même exploitation que les vaches laitières, mais sur l'exploitation portant le no BDTA \_\_\_\_\_

Sans avis contraire de votre part, votre personne de liaison a accès à vos données d'exploitation sur Holsteinvision

Remarques \_\_\_\_\_

**Avec ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des règlements de Holstein Switzerland et les accepte.**

Lieu \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

Transmis par

Service externe

SE

Date

Nom

Signature

*Conditions générales au verso*

### Conditions générales Holstein Pro – Holstein Standard +

1. La période normale d'abonnement va du 1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre. Un abonnement initial peut toutefois être conclu en cours d'année.
2. Sans résiliation jusqu'à fin octobre de l'année en cours, l'abonnement est renouvelé tacitement pour une année. La formule de résiliation doit se faire par écrit et parvenir à la fédération jusqu'au 31 octobre.
3. L'abonnement est payable d'avance et en une fois. Toutefois, pour réduire les frais administratifs, la Fédération se réserve de regrouper la facturation de l'abonnement avec celle d'autres services ou documents.
4. Le délai de paiement est de 30 jours. Si le paiement n'intervient pas dans ce délai, la Fédération interrompt l'accès au service. Le rétablissement ultérieur de l'accès peut donner lieu à la facturation des frais spécifiques.
5. L'abonnement est personnel et ne peut en aucun cas être transféré à un autre utilisateur.
6. L'abonné ne peut prétendre à aucun remboursement s'il renonce à l'utilisation du service en cours de période.
7. L'abonné est responsable d'assurer la confidentialité de son mot de passe et d'éviter l'accès par des tiers.
8. Les présentes conditions d'abonnement et les tarifs peuvent être adaptés en tout temps. Les modifications entrent en vigueur dès leur publication sur le site Internet ou dans les Communications aux éleveurs de la Fédération.
9. Le désengagement d'Holstein Pro est possible au 1<sup>er</sup> octobre de chaque année, exceptionnellement avant moyennant une taxe de Fr. 100.-.

Grangeneuve, le 1<sup>er</sup> août 2008